



Licenciement pour inaptitude suite à un accident du travail

Par Laurent 12

Bonsoir,

Voici l'historique : j' ai fait un infarctus il y a deux ans sur mon lieu de travail.

Reconnu comme accident du travail, j' ai quand-même tenté de reprendre le travail mais l'envie avait disparu, une certaine appréhension s'est installée aussi.

Je travaillais comme éducateur sportif dans une salle de remise en forme.

Après plusieurs arrêts maladie, sur les conseils insistant du médecin du travail, j' ai été déclaré inapte à travailler dans mon entreprise avec aucun reclassement possible.

Un licenciement pour inaptitude suite à un accident du travail.

J' ai un peu plus de 4 ans d'ancienneté pour un salaire brut d'environ 2200?.

Après de multiples recherches, je ne suis pas arrivé à trouver toutes les informations concernant les indemnités que je suis censé toucher.

Avez vous des informations précises sur le sujet SVP ?

Cordialement Laurent.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Indemnité spéciale de licenciement, indemnité compensatrice de préavis, indemnité compensatrice de congés payés (variable selon les jours de congés non pris), indemnité temporaire d'inaptitude (ITI) (variable selon les indemnités journalières précédentes)...

Faites vous aider par un syndicat, l'inspection du travail, un expert ou les services RH de votre entreprise.

Par Laurent 12

Bonjour Mack,

Merci pour votre réponse.

J' ai rdv avec une syndicaliste ce matin.

Bonne journée.

Par kang74

Bonjour

Ce simulateur est fiable :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57308]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57308[/url]

Attention à ce que vous appelez ancienneté ...

NB : l'iti est versée après la fin du contrat de travail par la cpam le cas échéant